



Direction de l'Education et des lycées

**2025/07/00560**

**A R R E T E**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education, notamment ses articles R531-52 et R 531-53
- VU l'arrêté n° 2025/07/00351 du 24 juillet 2025 portant délégation de signature,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2022-06/15-120-6871 du 30 juin 2022, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,
- VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° AP-2025-06 / 01-97037 des 26 et 27 juin 2025 relative à la fixation des tarifs de restauration pour les agents régionaux des lycées,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2025-09 / 08-97957 du 26 septembre 2025 relative à la fixation des tarifs de restauration pour les agents d'Etat catégories B et C,
  
- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLP077 LYCEE DE LA MATHEYSINE

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLPU077 LYCEE DE LA MATHEYSINE, pour l'année 2026 sont fixés selon le tableau ci-joint.
- Article 2** : Madame la directrice générale des services, Monsieur le Payeur Régional, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le

Pour le Président et par délégation

La Responsable du Service  
Pilotage Cadre de vie lycéenne

## **TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2026**

Code Région et nom de l'établissement :

TLPU077 LYCEE DE LA MATHEYSINE

CATEGORIES	TARIFS 2026	AUGMENTATION %
Tarif ticket élèves	5,50	1,00 %
FORFAIT DP 5 JOURS	673,29	1,00 %
FORFAIT DP 4 JOURS	538,63	1,00 %
FORFAIT DP 3 JOURS	429,67	1,00 %
FORFAIT DP 2 JOURS	302,78	1,00 %
FORFAIT DP 1 JOUR	159,55	1,00 %
TICKET OCCASIONNEL ELEVE	5,50	
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	1 868,86	1,00 %
FORFAIT INTERNAT 4 JOURS	1 494,60	1,00 %
TARIF AGENT REGIONAL	2,80	
TARIF AGENTS ETAT CATEGORIES B et C	2,80	
AED assistants de LV	3,67	1,00 %
CAT A	5,58	1,00 %
Personnel extérieur lycée	8,00	25,00 %
petit-déjeuner-goûter ARL	0,82	1,00 %
petit-déjeuner AED-personnel lycée	0,69	1,00 %
nuitée+diner+petit-déjeuner à l'internat hors forfait	11,00	